

Convocation du 03 septembre 2015
Affichage du 03 septembre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu
- Présentation bilan annuel « Collecte des déchets »
- Tarif location salle polyvalente au 01/01/2016
- Redevance assainissement pour abonnés SAUR 2016
- Redevance assainissement pour Non-abonnés SAUR 2015
- Décision modificative – Baisse attribution compensation CCPCG
- Charges locatives 1^{er} étage complexe la fontaine
- Dossier accessibilité – Ad'Ap
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le 10 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Présents :

Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MÉNAGE, Elisabeth ROUSSELET

Absents excusés :

Jean-François GUILOIS, donne pouvoir à Jean-François AULNETTE
Cécilia GERMAIN

Absent :

Dominique DENIS

Secrétaire de séance : Jean-René MÉNAGE. Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 08 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

PRESENTATION BILAN ANNUEL « COLLECTE DES DECHETS »

En application du décret du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement n°2000-404 du 11 mai 2000, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers.

Il est consultable à la mairie par toute personne en faisant la demande.

Les événements marquants en 2014 :

- Les tarifs de la R.E.O.M. ont été maintenus pour la troisième année consécutive.
- Au 1er juillet 2014, une benne "Meubles" a été mise en place à la déchèterie d'Azé dans le cadre de la convention avec Eco mobilier.
- Le contrat de rachat des matériaux issus de la collecte sélective a été renégocié au 1^{er} Juillet 2015.

À retenir :

-Avec 150 Kg par habitant, la Communauté de Communes est la Collectivité qui produit le moins d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du département (un Mayennais a produit en moyenne 187 kg d'O.M.R. en 2014).

-En 2014, 74% des déchets ont été valorisés, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie.

- La diminution des refus de tri depuis 2013 permet d'économiser près de 35 000€ par an !

En conclusion, la mise en œuvre de TRILOGIC a tenu ses engagements, à savoir, améliorer le fonctionnement du service et son impact environnemental tout en maîtrisant le coût pour l'habitant. La Redevance Incitative produit ses effets. Les bons trieurs (moins de 26 levées par an) auront ainsi vu leur facture diminuer de plus de 30% depuis la mise en place en 2011.

Les bons résultats obtenus en matière de collecte sélective, ainsi que les nouvelles filières de recyclage ont permis de mettre en place en 2014 un bonus exceptionnel de 20€ pour les foyers ayant présenté leur bac 26 fois ou moins en 2013.

Par contre, nous voyons aussi que les performances ne s'améliorent plus.

Ainsi, pour améliorer encore l'équilibre économique du Service, il sera nécessaire d'agir sur de nouveaux leviers:

- Diminution des tonnages d'OMR par une action volontaire sur les déchets organiques et une extension des consignes de tri des emballages

- Organisation du service avec étude de la modification des fréquences de collecte ou du matériel (taille des bennes).

Mme le maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2014.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1ER JANVIER 2016 n°2015-09-01

Comme chaque année, nous devons faire un point sur les tarifs de location de la salle.

Le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif de location de la salle polyvalente de 2.5 % au 1er janvier 2016.

Le nouveau tarif est en annexe en fin de séance.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 ABONNES SAUR n°2015-09-02

Mme le maire explique que la redevance assainissement, prélevée par l'intermédiaire de la SAUR, répond à deux besoins, l'entretien des lagunes et l'amortissement du réseau d'assainissement. Le coût du curage des lagunes étant élevé, il est important de provisionner en amont. A ce titre, il est certainement préférable de revaloriser faiblement, mais régulièrement la taxe.

Elle propose de revaloriser la taxe en fonction des m3 consommés, ainsi qu'une légère augmentation de l'abonnement. Rappel des tarifs de 2015 :

- Redevance d'assainissement sur le m3 consommé : 0,87€

- Abonnement forfait annuel inchangé depuis 3 ans: 40€

Après délibération, le conseil municipal décide de revaloriser la taxe d'assainissement au 1^{er} janvier 2016. Les tarifs seront :

- Redevance d'assainissement sur le m3 consommé : 0.89 €

- Abonnement forfait annuel : 41 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015 pour les non abonnés à la SAUR n°2015-09-03

Par ailleurs, quelques foyers de la commune utilisent le réseau d'assainissement collectif sans être raccordés au réseau d'eau potable de la SAUR. Il est normal qu'ils participent également aux charges du réseau. La redevance annuelle est demandée directement par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs :

- Redevance de 68 € par an pour une résidence principale,
- Redevance de 41 € par an pour une résidence secondaire,

Et charge Mme le Maire de recouvrer le montant de la redevance auprès des résidents concernés.

DECISION MODIFICATIVE – BAISSÉ ATTRIBUTION COMPENSATION CCPCG N°2015-09-04-a

La communauté de communes demande le remboursement d'un trop versé pour 2015 au titre de l'attribution de compensation. Le crédit est insuffisant au chapitre concerné (014 Atténuation de produit), il manque 368 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au BP 2015 :

FD compte 73921	Attribution de compensation	+368.00 €
FR compte 7325	Fonds de péréquation	+368.00 €

CHARGES LOCATIVES - RUELLE LA FONTAINE n°2015-09-05

Jean-René MENAGE présente le tableau des charges locatives au 1er septembre 2015 pour l'appartement du 1^{er} étage du complexe la fontaine.

Les avances pour charges payées par le locataire sont comparées au montant réel des charges. Ce calcul (visible en mairie) réalisé avec l'aide du Conseiller en Energie Partagée du Sud Mayenne montre que les sommes perçues ne couvrent pas la totalité des frais. Il convient de réajuster le montant des charges et de facturer un complément de 9.58€.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Facturer un complément de charges de 9.58€ à Monsieur Benoît BUIRETTE, 1 ruelle de la fontaine.

DOSSIER ACCESSIBILITE – AD'AP n°2015-09-06

La loi dite « loi handicap » de 2005 fixe le 1er janvier 2015 comme date limite pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées des Établissements Recevant du Public (ERP).

Si les ERP sont accessibles, leurs propriétaires doivent attester du respect des règles d'accessibilité, si ce n'est pas le cas, ils doivent déposer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) avant le 27 septembre 2015.

L'Ad'AP c'est :

- un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP,
- dans le respect de la réglementation y afférent,
- dans un délai limité (jusqu'à 3 ans maximum - sauf dérogation),
- avec une programmation des travaux et des financements.

La commune possède 5 Etablissements Recevant du Public : la mairie, la salle des fêtes, le complexe la fontaine, le local associatif du Papinai et l'église. Le complexe et le local sont accessibles mais les 3 autres bâtiments nécessitent le dépôt d'un Ad'AP.

Trois Ad'AP préparés avec la commission « travaux » sont donc présentés. Ils génèrent un coût prévisionnel de 1 100€ HT en 2016, 3 500€ HT en 2017 et 15 900€ HT en 2018.

Ces sommes importantes constituent des charges supplémentaires pour le budget alors même que l'Etat impose une diminution drastique des dotations aux communes.

Laurence Deschamps, Maire, a déjà rencontré Mme la Sous Préfète pour l'alerter sur cet état de fait. De la même façon, un courrier accompagnera l'envoi des dossiers Ad'AP ; il reprendra nos inquiétudes.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Déposer un dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), pour le 27 septembre 2015, pour chacun des bâtiments qui le nécessite : la mairie, l'église et la salle des fêtes,
- Signer tout document se rapportant à chacun des Ad'AP déposé.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **CCAS**

- La commission a choisi le menu du repas prévu le 11 octobre 2015. Une participation de 7 € sera demandée à chaque convive.
- Par ailleurs, la loi NOTRÉ, du 07 août 2015, dispose que le CCAS peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette proposition sera évoquée au prochain conseil.
- Le CIAS de Château-Gontier propose une rencontre le 06 octobre 2015 à 19 h 00 à Bierné afin de faire connaître le Centre social intercommunal, son projet et d'amorcer des réflexions sur ses futures orientations. Habitants, élus, bénévoles, représentants d'associations sont conviés à cette rencontre clôturée par un apéritif-buffet. Inscriptions au 02.43.09.55.80.

➤ **Travaux**

Intervention de la société CHAZE à l'Espace Robert Cribier. Un recours avait été effectué par la mairie, suite à un affaissement de la chaussée à l'endroit de manœuvre des cars. Il s'expliquait par un sous-bassement trop faible qui a été rectifié sur une hauteur d'environ 60cm.
Les travaux sont à la charge de la société.

➤ **Communication**

Le site internet de la commune a fait peau neuve. Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques. Rendez vous sur www.chatelain.mairie53.fr

La prochaine lettre communale « Châtelain au fil des saisons » est en cours d'élaboration. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres au cours de la 1ère semaine d'octobre.

QUESTIONS DIVERSES

Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales

Les listes électorales font l'objet d'une procédure de révision exceptionnelle en 2015 (Loi n°2015-852 du 13 juillet 2015). Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 30 septembre 2015.

Cela permettra aux électeurs qui se seront inscrits entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 de participer au scrutin régional de décembre prochain.

Document Unique n° 2015-09-07

Le document unique a été présenté le 11 juin 2015 au Comité technique du Centre de Gestion qui a pu se prononcer sur les actions d'améliorations réalisées ou planifiées par la commune. Nous avons reçu un avis favorable, ce qui nous a permis d'effectuer une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention le 09 juillet 2015, d'un montant de 1344 EUR.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- Valider le Document Unique présenté ce jour.
- Valider les actions de prévention prévues dans le plan d'action présenté.
- Autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- Revoir le Document Unique lors de sa mise à jour qui est au moins annuelle.
- Transmettre les mises à jour au service SPAT du CDG53 qui soumettra ces documents au Comité Technique du CDG 53

Situation financière de la Commune

La rencontre avec Monsieur le trésorier le 27 juillet, puis avec Madame la sous-préfète le 3 août n'a pas apporté de réponse encourageante. Les faits sont là, la situation financière est critique, sans réelle marge de manœuvre.

Le fait d'avoir de nouveaux interlocuteurs ne facilite pas la tâche (Madame Chantal BILLE est notre nouveau trésorier depuis le 1^{er} septembre, quand à Madame Fresnay, elle est partie depuis le 7 août).

L'ancien trésorier avançait la possibilité d'utiliser le levier « Impôt ». Madame le maire estime que cette solution a ses limites, surtout dans le contexte économique déjà difficile. Elle a donc sollicité une analyse financière de la commune auprès du nouveau comptable avec projection sur 3 ans.

Journée de mobilisation le 19 septembre 2015

Concernant la baisse des dotations, pour laquelle aucune avancée n'a été obtenue à ce jour, compte-tenu de la gravité de la situation et avant que le Gouvernement n'arrête le projet de loi finances pour 2016, l'AMF a décidé d'engager une journée nationale d'action qui aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer.

C'est une décision sans précédent dans l'histoire de l'AMF qui s'appuie sur les 17 000 délibérations de soutien déjà reçues, dont celle de notre commune.

Cette journée vise prioritairement à sensibiliser la population. Il s'agit d'informer nos concitoyens sur les enjeux essentiels qui les concernent et de les associer à notre démarche.

« Nous aimons notre commune » et souhaitons la préserver, car comme beaucoup d'autres en France, elle est en danger.

Les élus invitent les habitants de Châtelain à participer à cette journée nationale en venant à la mairie le 19 septembre entre 10 h et 12 h afin de signer la pétition « L'Appel du 19 septembre pour les communes de France ». Plus généralement, nous invitons le plus grand nombre possible de nos concitoyens à signer cette pétition en ligne depuis le 24 août sur le site www.jaimemacommune.com.

Conseil de Jeunes

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a mis en place, cette année, un Conseil de Jeunes nommé ESPRIT 15/25. Le lancement de ce projet est positif puisqu'une vingtaine de jeunes sont devenus membres actifs de ce conseil.

Une nouvelle année scolaire démarre, les candidatures sont donc relancées afin d'ouvrir les portes à de nouveaux membres.

Petit rappel : il faut avoir entre 15 et 25 ans et être domicilié dans la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour faire partie du conseil. Il n'y a pas de date butoir pour le dépôt des candidatures, les jeunes peuvent intégrer Esprit 15/25 tout au long de l'année.

Renseignements auprès d'Adeline BARRE et Noémie GAUDUCHON, coordinatrices du Conseil de Jeunes ESPRIT 15/25 au 02.43.09.50.52 ou esprit15-25@ccpcg.fr.

Faits divers

De nouvelles dégradations ont été constatées sur la commune :

- Des intrusions au hangar rue d'Anjou (propriété fermée et interdite au public).
- Des jets de pierres entraînant :
 - un vitrail cassé à l'église
 - un carreau cassé au local communal, espace Robert Cribier
 - une vasque brisée au niveau d'un lampadaire lotissement des Vallées

Toutes ces incivilités ont un coût qui nous empêchera d'effectuer d'autres travaux !

Accueil des réfugiés

Face à l'afflux massif de migrants en Europe ces dernières semaines et à la question de leur accueil, beaucoup de Français s'interrogent sur l'aide qu'ils pourraient apporter.

Que faire au niveau de notre commune ? Effectivement, on peut difficilement rester indifférent à ce drame humain, même loin des frontières.

Face à cette question d'actualité, Mme le Maire propose au Conseil de s'exprimer.

La prise en charge de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile est une responsabilité qui incombe à l'Etat. Mais toutes mobilisations matérielles, financières ou humaines pour accompagner les associations, sont les bienvenues. Pour cela, il suffit de contacter le CIAS de Château-Gontier.

Le samedi 12 septembre, Monsieur Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur recevra les maires pour une réunion de travail sur ce dossier.

Séance levée à 23 h 45.

Prochaine séance le lundi 12 octobre 2015 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures ou Observations Préciser si « pouvoir »
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1ER JANVIER 2016 n°2015-09-01	Laurence DESCHAMPS	
	Jean-René MENAGE	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 ABONNES SAUR n°2015-09-02	Daniel GENDRY	
	Cécilia GERMAIN	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015 pour les non abonnés à la SAUR n°2015-09-03	Jean-François GUILOIS	
	Jean-François AULNETTE	
DECISION MODIFICATIVE - BAISSSE ATTRIBUTION COMPENSATION n°2015-09-04	Élisabeth ROUSSELET	
	Dominique DENIS	
CHARGES LOCATIVES - RUELLE LA FONTAINE n°2015-09-05	Jean-Savin LE GOUAIS	
	Sylvie de CHITRAY	
DOSSIER ACCESSIBILITE - AD'AP n°2015-09-06		
DOCUMENT UNIQUE N° 015-09-07	Céline DUVAL	

Annexe au compte rendu du 10/09/2015

Commune de CHATELAIN
2016 - TARIF DE LOCATION Salle polyvalente
Délibération du 10 septembre 2015

GRANDE SALLE – 120 personnes Caution 400 €	Loueur résidant sur la Commune	Loueurs Hors commune
Vin d'honneur	48.00	62.00
Réservation du midi (jusqu'à 20h00)	84.00	112.00
Réservation du soir (jusqu'à 9h le lendemain)	170.00	228.00
La journée (jusqu'à 9h le lendemain)	233.00	310.00
2 jours (jusqu'à 9h le lendemain)	293.00	354.00
Associations communales : -repas, belote, loto, théâtre, classes,... Maximum 2 fois par an – non remboursable	47.00	63.00
Saint Sylvestre	293.00	391.00

Forfait électricité (non demandé aux associations communales)	Du 01/05 au 30/09 été	Du 01/10 au 30/04 hiver
Vin d'honneur	-	29.00
Autres manifestations	38.00	69.00

Location de l'appareil de sonorisation : 35.00 € par manifestation.

Frais téléphone : 0.35 € par minute

La vaisselle est prêtée gracieusement.

Elle sera cependant facturée si elle est détériorée ou cassée lors de l'état des lieux de sortie.

cuillère à café	0.42 €	cuillère à soupe	0.84 €	fourchette	0.82 €
couteau	1.17 €	couteau à viande	13.39 €	plateau de service	20.10 €
assiette à dessert	2.32 €	assiette plate	3.02 €	assiette creuse	3.02 €
louche	3.84 €	casserole	20.10 €	corbeille à pain	10.99 €
verre ballon	1.33 €	verre gigogne	0.66 €	flûte	2.01 €
coupe cocktail	2.53 €	tasse à café	2.00 €	carafe	1.66 €
pichet à eau	2.53 €	torchons	5.25 €	essuie-mains	20.55 €